



## ***Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal***

*L'an deux mille quinze et le 09 Avril,*

*Les membres du Conseil Municipal de Morne-À-L'eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Adjoint au Maire de la Commune de Morne-À-L'eau*

***Etaient présents (28) :*** Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Victoire JASMIN, Madame Marcienne LORMEL/ARPHÉXAD, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Nadia NEGRIT, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Nita FOUCAN, Madame Florise CANVOT, Monsieur Jean DARTRON, Madame Dolores BELAIR, Madame Laure PHAETON, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Madame Annick VANONY, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Monsieur Judex LACLUSE, Madame Marie-Christine NANETTE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Michelle MAKAI-AZENON, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE.

***Excusés (01) :*** Monsieur Jean-Claude LOMBION

***Etaient absents (04) :*** Monsieur Edouard FRANCIETTA, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Kleber BLANCHE-MARIE, Madame Sabine GARES

*Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.*

*Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33*

*Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :*

### ***Délibération N° 03-15-2015***

#### ***Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Oeuvres Sociales de la Commune de MORNE-A-L'EAU***

*Dans le cadre de la convention relative à l'organisation de la fête à l'attention du personnel, le Comité des Œuvres Sociales a pris en charge le paiement des tickets cadeaux attribués aux agents à cette occasion.*

Il s'agit de procéder au remboursement du montant de ces titres au Comité des Œuvres Sociales, ce pour un montant TTC de 31 741,60 € (TRENTE ET UN MILLE SEPT CENT QUATRE ET UN EUROS ET SOIXANTE CENTIMES)

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la Convention avec le Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Morne-à-L'Eau*

*Où l'exposé du Maire ;*

*Et après en avoir délibéré*

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Morne-à-L'Eau ce pour un montant de 31 741,60 €

**Article 2 :** La dépense correspondante sera imputée sur le Budget 2015 de la Ville.

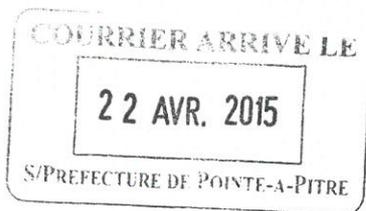
**Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

**Article 4 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente.

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal*

*Pour expédition certifié conforme*

*Fait à Morne-À-L'eau, le 14 Avril 2015*



**Philipson FRANCFORT** Le Maire,  
**1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**  
**Jean-Claude LOMBION**

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le.....

Formalités de publicité

Effectuées le.....

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre